



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mai 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- *Présentation par M. le Maire d'Oz en Oisans, Philippe SAGE et ses adjoints des réflexions de la commune d'Oz en Oisans relatives au devenir de la commune et aux modalités de gestion de son domaine skiable.*
- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 7 mai 2021.
- Le Conseil prend acte du compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté de Communes Oisans du 20 mai 2021 et du courrier demandant à la Commune de recenser les priorités d'actions à mener en faveur de la mobilité.
- Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune durant l'année 2020 établi par la SAUR.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux de réaménagement du site du Collet - Phase 2 au groupement d'entreprises SE de l'entreprise FIAT et TOUTENVERT SAS pour un montant de :
 - Tranche ferme : 270 955.25 € HT;
 - Tranche optionnelle n°1 : 35 660 € HT;
 - Tranche optionnelle n°2 : 70 260 € HT;soit 376 875.25 € HT, étant précisé que les tranches optionnelles devront être affermies dans un délai de trois mois à compter de la notification de la tranche ferme. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2312 du budget communal.
- Le Conseil approuve le montant du programme pour la rénovation et optimisation de l'éclairage public fixé à 480 000 € HT ainsi que l'avant-projet définitif afférent et le montant des travaux 2021 fixé à 330 000 € HT. Il autorise M. le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil valide la réalisation des travaux de réfection et de mise en valeur de l'éclairage public selon le calendrier suivant :
 - Réalisation en 2021 : travaux du secteur 2 "Centre Village" et des chapelles Saint-Antoine et Saint-Claude
 - Réalisation en 2022 : travaux du secteur 1 "Les Hameaux" et du secteur 3 "La Villette"Le Conseil décide d'attribuer le marché de réfection des installations d'éclairage et travaux de mise en valeur sur la Commune de Vaujany au groupement d'entreprises BIAELEC / SIGNALISATION ECLAIRAGE DE BELLEDONNE aux prix définis dans le bordereau des prix unitaires remis par l'entreprise. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal.
- Le Conseil décide de lancer quatre consultations de prestations intellectuelles pour un montant total de 180 000 € :
 - Désignation d'une agence de presse pour la période de juillet 2021 à août 2022
 - Désignation d'une agence en charge de la communication digitale pour la période de juillet 2021 à août 2022
 - Désignation d'une agence en charge d'une mission d'audit du site internet et de préconisations visant sa refonte et l'amélioration du référencement naturel

- Désignation d'une agence en charge de l'élaboration du guide de marque et du plan d'action marketing.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Le Conseil décide d'engager une phase d'études de faisabilité et de programmation préalable à un projet de réhabilitation et de rénovation de l'Hôtel Les Cimes. En parallèle, il décide de conclure un contrat de louage temporaire pour les mois de juillet à septembre 2021 avec la SARL La Grandterre pour l'hébergement du personnel de l'Hôtel le V. Le Conseil valide ledit contrat et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.
- Le Conseil décide de conclure une convention avec la société Vacancéole aux termes de laquelle elle commercialisera les logements de la Résidence « Les Hauts de la Drayre » ; cette convention débutera le 10 juin 2021 pour se terminer le 30 avril 2022.
Le Conseil autorise également le principe d'un bail dérogatoire dont la durée maximale ne pourra pas excéder trois ans afin que la résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » puisse faire l'objet d'une exploitation commerciale dès l'hiver 2021/2022, concomitamment à la réalisation de travaux de rénovation sur ses bâtiments. Il autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision, notamment, à poursuivre les négociations avec le prestataire pressenti.
- Le Conseil approuve les tarifs 2021/2022 relatifs à la location d'appartements touristiques des bâtiments « Les Hauts de la Drayre » et autorise leur intégration au sein de la régie de recettes Les Hauts de la Drayre.
- Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes une Solution Carte Achat pour une durée de trois ans et fixe les modalités financières et d'utilisation.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 de transfert de la convention pluriannuelle de pâturage pour la location de l'alpage du Col du Sabot du groupement pastoral Les Cravens au GAEC CHAMPTERCIER afin d'acter du changement de forme juridique du groupement pastoral représenté par M. TAVAN.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 25 mai 2021 et notamment les tarifs 2021.

Le Maire
Yves GENEVOIS

